2016 RAPPORT ANNUEL 2017

Ordre des Urbanistes du Québec

TABLE

7
8
10
11
12
14
19
24
26
29
34
40
42
43

DES MATIÈRES

1. Lettres de présentation

2. Mot du Président

3. Structure organisationnelle

4. Le conseil d'administration 2016-2017
   La permanence de l'Ordre

5. Activités du conseil d'administration
   Assemblée générale annuelle des membres
   Séances du conseil d'administration

6. Renseignements généraux

7. Honneurs et mérites
   Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec
   Membres émérites de l'Ordre
   Mérite étudiant en urbanisme
   Prix Jean-Paul-L'Allier 2016

8. Rapport d'activités | Partenariat organisationnel

9. Rapport d'activités | Admission à la profession

10. Rapport d'activités | Contrôle de la pratique

11. Rapport d'activités | Développement professionnel

Comité de la Relève en urbanisme

Comité préstagiaire

États financiers

LISTE

14 Tableau 1
15 Tableau 2
15 Tableau 3
16 Tableau 4
16 Tableau 5
16 Tableau 6
16 Tableau 7
17 Tableau 8
17 Tableau 9
17 Tableau 10
18 Tableau 11

29 Tableau 12
30 Tableau 13
30 Tableau 14
30 Tableau 15
33 Tableau 16

DES TABLEAUX

Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'Ordre*

Membres inscrits au tableau selon la catégorie de permis

Radiations du Tableau des membres selon le motif

Répartition des urbanistes selon le statut*

Programme préstagiaire

Répartition des urbanistes, émérites et stagiaires, selon le groupe d'âge*

Répartition des urbanistes et stagiaires selon le type d'employeur*

Répartition des urbanistes et stagiaires selon le regroupement d'employeurs*

Montant de la cotisation selon la classe de membres**

Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession**

Assurance responsabilité professionnelle - Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Dossiers antérieurs au 1er avril et toujours ouverts en date du 31 mars 2017

Dossiers ouverts et fermés entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017

Nature des demandes référées au bureau du syndic entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017

Sommaire du temps consacré aux dossiers ouverts entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017

Travaux d'inspections professionnelles exécutés en 2016-2017

* Au 31 mars 2017 / ** Pour l'exercice 2016-2017

1. LETTRES

DE PRÉSENTATION

Montréal, le 1er juin 2017

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,
Donald Bonsant, urbaniste

Montréal, le 1er juin 2017

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président de l'Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.
Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,
Donald Bonsant, urbaniste

Québec, le 1er juin 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

2. MOT DU PRÉSIDENT

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

L'élaboration d'un règlement de formation continue obligatoire aura été un dossier majeur de la dernière année.

Dans le but de s'assurer que les membres de l'Ordre des urbanistes du Québec possèdent et maintiennent un niveau élevé de connaissances professionnelles, de compréhension des enjeux actuels et futurs, de compétences en lien avec les éléments théoriques, les outils et méthodes d'analyse et les pratiques actuelles de planification, le comité de formation continue a soumis au conseil d'administration le cadre d'élaboration d'un projet de règlement ou de politique. Ce dernier s'adresse aux urbanistes inscrits au Tableau des membres, à l'exception des membres retraités, et comprend des activités formelles et informelles.

Objectifs de la formation continue obligatoire :

- Contrôler les activités de formation continue suivies par les urbanistes afin de s'assurer que ceux-ci maintiennent et améliorent les compétences nécessaires à l'exercice de leurs activités professionnelles;
- Responsabiliser l'urbaniste quant à sa démarche d'identification de ses besoins de formation continue et à la tenue à jour de son dossier de formation continue;
- Fournir au comité d'inspection professionnelle un rapport sur les activités de la formation continue d'un membre dans le cadre de son processus d'inspection.

Une deuxième version du projet de règlement a été déposée en avril 2017 à l'Office des professions du Québec et est en processus d'approbation.

Site Web et facture graphique

La dernière année a également été marquée par le chantier de développement du nouveau site Internet de l'OUQ et l'intégration de la base de données. Un travail de grande envergure ayant pour objectifs la mise en place d'un nouveau système informatique permettant de gérer le bottin des membres, l'inscription et le renouvellement des membres, offrir le paiement en ligne, etc., en plus d'offrir un nouveau design épuré. Le lancement officiel du site Internet et de l'intranet se fera au courant de l'année financière à venir.

La facture graphique développée pour le site Web sera uniformisée à l'ensemble des outils de communication de l'Ordre. Le tout se fera en phase avec le plan de communication à venir.

RESSOURCES HUMAINES

Madame Odette Michaud, adjointe à la direction et Secrétaire de l'Ordre, a quitté le 31 mars 2017 pour une retraite bien méritée, après plus de vingt ans de précieux services rendus à l'Ordre des urbanistes du Québec. Nous la remercions pour son travail dévoué. Nous avons d'ailleurs souligné l'événement lors du dîner annuel des bénévoles en décembre. Le 1er janvier 2017, afin d'assurer une bonne transition des responsabilités, madame Karina Verdon, directrice générale, a ajouté à ses fonctions le titre de Secrétaire de l'Ordre. Également, madame Nathalie Blanchet, en poste depuis le 9 janvier 2017, s'est jointe à l'équipe à titre d'adjointe administrative et comptabilité.

PRISES DE POSITION

Lors du précédent exercice financier, une planification stratégique a été adoptée. Dans cette dernière, on pouvait lire la mention suivante : « prendre position pour mieux défendre l'intérêt public ». Dans cette optique de protection du public, l'Ordre a déposé des mémoires pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec ainsi que sur le projet de transport collectif du REM dans le cadre des audiences publiques. L'Ordre souhaite inclure l'aménagement du territoire et l'urbanisme comme partie intégrante et structurante de la culture québécoise et salue le projet du REM, en émettant quelques recommandations visant entre autres, la préservation ou l'intégration des milieux naturels et bâtis ainsi que l'optimisation des transports actifs.

Lors de notre congrès annuel, ayant eu lieu à Québec en partenariat avec l'Institut canadien des urbanistes (ICU), j'ai été invité à participer à une conférence intergouvernementale canadienne. Il s'agissait d'une rencontre avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, et l'ensemble des ministres liés aux affaires municipales des autres provinces canadiennes. Le but de cette rencontre était de permettre à l'Ordre des urbanistes du Québec et à l'ICU de présenter leur vision respective de l'aménagement et de l'urbanisme pour le Québec et le Canada. S'en est suivie une rencontre en novembre 2016, où l'Ordre a été invité à deux rencontres avec le MAMOT afin de discuter du renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement.

Événements

Congrès annuel

Organisé conjointement avec l'Institut canadien des urbanistes, le congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec s'est tenu du 5 au 8 juillet 2016 à Québec. Les thèmes traités lors du congrès intitulé Accent sur l'urbanisme étaient les suivants : la gestion responsable du cycle de l'eau en urbanisme, les villes intelligentes et la responsabilité partagée de l'ensemble des intervenants sur la ville.

Avec plus de 200 présentations et ateliers offerts par des urbanistes et professionnels de renom d'un océan à l'autre, quelque 550 personnes ont pris part au congrès. Près de 200 urbanistes québécois ont participé et ont pu profiter d'une programmation de très haute qualité.

Tournée des régions

Durant le mois de novembre, deux regroupements régionaux se sont réunis. L'Ordre a saisi l'occasion d'y faire la présentation de ses orientations, en plus de recueillir les commentaires et la vision des urbanistes des régions visitées. Madame Karina Verdon, directrice générale, s'est d'abord rendue dans les Laurentides, le 24 novembre dernier, dans le cadre du 26e souper annuel du comité OUQ des Laurentides. Puis, le 30 novembre dernier, madame Karina Verdon, la vice-présidente madame Catherine Boisclair et moi-même avons rencontré les urbanistes de la région du Saguenay. Cette rencontre a été fort appréciée, autant par les urbanistes présents que par l'OUQ puisqu'il y fut question non seulement des enjeux propres à l'Ordre, mais aussi des préoccupations liées à l'occupation du territoire en région.

Cérémonie de remise des permis

La cérémonie de remise des permis 2017 s'est tenue à l'Écomusée du fier monde le 23 février à Montréal. 57 nouveaux urbanistes ont reçu leur permis et leur sceau lors de la soirée soulignant ce grand accomplissement. Préalablement, l'examen avait eu lieu en simultané, à Montréal et à Québec, pour une deuxième année consécutive, afin d'en faciliter l'accès aux candidats des différentes régions de la province.

Sommet mondial du design

Même si le Sommet mondial du design se déroulera en octobre 2017, l'année 2016-2017 a, entre autres, été consacrée à l'élaboration de sa programmation et à sa promotion.

M. Donald Bonsant, urbaniste
Président de l'Ordre des urbanistes du Québec

3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

MISSION

La mission principale de l'Ordre des urbanistes du Québec est d'assurer la protection du public dans l'exercice de la profession par ses membres ainsi que de faire la promotion de la pratique saine et de l'importance de l'urbanisme au Québec.

VISION

La vision globale de l'Ordre des urbanistes du Québec est de stimuler un aménagement intégré au Québec dans l'intérêt du public, en plaçant les forces des urbanistes au cœur de toutes interventions.

VALEURS

Les valeurs issues de la culture organisationnelle de l'Ordre conditionnent ses actions et ses pratiques de gestion quotidiennes. Ces valeurs nécessitent l'adhésion de l'ensemble du personnel, des bénévoles et des membres du conseil d'administration.

Pour réaliser sa mission, l'Ordre appuie ses actions sur des valeurs de respect, d'équité, de partage, de transparence et de proactivité.

AXES STRATÉGIQU

- Protéger le public ;
- Communiquer efficacement avec les membres, les partenaires et le public ;
- Renforcer la formation de l'urbaniste ;
- Prendre position pour mieux défendre l'intérêt public ;
- Gouverner de façon saine.

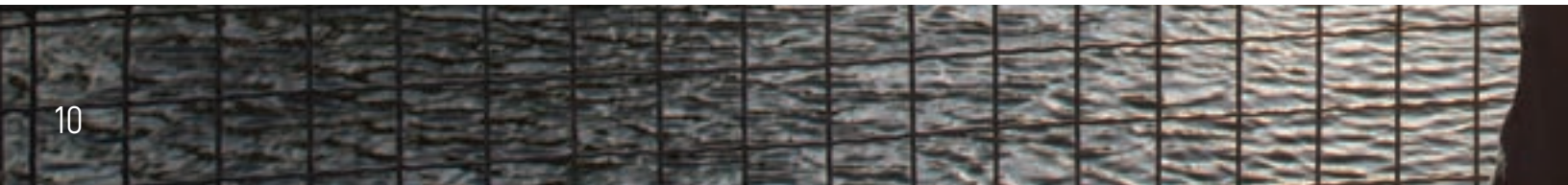

4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017

NOM	FONCTION	RÉGION	MODE D'ÉLECTION	ENTRÉE EN FONCTION	FIN DU MANDAT
Donald Bonsant	Président	Centre	Suffrage des administrateurs	1er avril 2015	31 mars 2017
Catherine Boisclair	Vice-présidente	Montréal	Suffrage des administrateurs élus	1er avril 2016	21 sept. 2016
		Est	Suffrage des administrateurs élus	29 sept. 2016	29 mars 2017
Clément Demers	Trésorier	Montréal	Suffrage des membres	1er avril 2016	31 mars 2018
Frédéric Desjardins	Administrateur	Est	Suffrage des membres	1er avril 2016	27 juillet 2016
Robert Cooke	Administrateur	Est	Suffrage des administrateurs élus	29 sept. 2016	31 mars 2018
L. M. Pierre Marcotte	Administrateur	Ouest	Suffrage des membres	1er avril 2015	31 mars 2018
Lucie Careau	Administratrice	Montréal	Suffrage des membres	29 sept. 2016	31 mars 2017
Daniel Pinard	Administrateur	Nommé par l'OPQ		1er avril 2017	31 mars 2019
Florent Gagné	Administrateur	Nommé par l'OPQ		1er avril 2016	31 mars 2018
Serge Filion	Représentant des Émérites		Invité permanent non votant		
Robert Cooke	Représentant des Sages		Invité permanent non votant		

LA PERMANENCE DE L'ORDRE

Karina Verdon
Directrice générale et
Secrétaire de l'Ordre (depuis le 1er janvier 2017)

Odette Michaud
Adjointe à la direction et
Secrétaire de l'Ordre (jusqu'au 31 décembre 2016)

Nathalie Corso
Coordonnatrice, admission et qualité

Geneviève Masson
Directrice des communications
(congé de maternité)

Andréanne Godon
Chargée des communications

Lysane Sénécal Mastropaolo
Chargée des événements et relations médias
(en remplacement de Geneviève Masson)

Geneviève Ballard
Secrétaire-réceptionniste (jusqu'au 15 juillet 2016)

Nathalie Blanchet
Adjointe administrative et comptabilité
(depuis le 9 janvier 2017)

5. ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le vendredi 8 juillet 2016, de 8 h à 9 h, à l'hôtel Hilton Québec dans le cadre du congrès annuel de l'OUQ. C'est à la même date que le rapport annuel a été présenté.

SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a tenu huit séances ordinaires et une séance extraordinaire au cours de l'année 2016-2017 :

14 avril 2016
28 mai 2016
22 juin 2016 (extraordinaire)
7 juillet 2016
29 septembre 2016
28 octobre 2016
9 décembre 2016
26 janvier 2017
24 mars 2017

L'Ordre n'a pas de comité exécutif.

DÉCISIONS IMPORTANTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FINANCE

- Augmentation de la cotisation de 1,4, selon l'indice des prix à la consommation (IPC) ;
- Commandites et offres d'emploi maintenant gérées à l'interne ;
- Augmentation de la rémunération du syndic ;
- Entente de paiement en ligne avec Monéris ;
- Salaire annuel de la directrice générale : 68 072 $;
- Salaire des élus : les élus ne sont pas rémunérés.

DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

- Fin du comité préstagiaire ;
- Dépôt d'un projet de règlement de formation continue obligatoire à l'Office des professions du Québec ;
- Mandat pour refaire le système informatique ainsi que le site Internet de l'OUQ ;
- Mise à jour du dossier des reconnaissances des programmes universitaires québécois et relance du comité de la formation des urbanistes.

PRISES DE POSITION

- Mémoire pour la politique culturelle ;
- Mémoire sur le REM ;
- Étude du PL-122.

RESSOURCES HUMAINES

- Départ de madame Geneviève Ballard en tant que secrétaire-réceptionniste ;
- Départ à la retraite de madame Odette Michaud, adjointe à la direction et Secrétaire de l'Ordre ;
- Embauche de madame Nathalie Blanchet au poste d'adjointe administrative & comptabilité ;
- Nomination de madame Karina Verdon en tant que Secrétaire de l'Ordre ;
- Nomination d'une secrétaire au conseil de discipline, Me Caroline Leblanc ;
- Révision des descriptions de tâches.

ÉVÉNEMENTS

- Développement d'ententes de partenariat avec des organismes associés ;
- Hôte du congrès national de l'Institut canadien des urbanistes, à Québec ;
- Participation au développement du Sommet mondial du design 2017, à Montréal ;
- Nombre de sessions de formation organisées par l'OUQ : 13 ;
- 3 soirées Débats d'idées du comité de la Relève en urbanisme ;
- Gala de l'OUQ lors de la journée mondiale de l'urbanisme ;
- Journée de formation immersive, *Après les silos*, organisée par le comité de la Relève en urbanisme.

EFFECTIF ET NOMINATIONS

- Radiations et démissions : 13 radiations et 18 démissions ;
- Nouveaux membres : 64 ;
- Nomination de trois émérites ; Nomination pour le prix Jean-Paul-L'Allier ;
- Nomination des lauréats du Prix du mérite étudiant;
- Création de la bourse « La Personnelle » au stagiaire ayant obtenu la meilleure note à l'examen.

6. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

TABLEAU 1

Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2017

RÉGIONS	Urbanistes	Émérites	Total	Stagiaires	Total
Région de l'Est	**242**	**8**	**250**	**37**	**287**
01 – Bas-Saint-Laurent	17	1	**18**	4	22
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	31		**31**	2	33
03 – Capitale-Nationale	153	7	**160**	24	184
09 – Côte-Nord	7		**7**	1	8
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1		**1**	2	3
12 – Chaudière-Appalaches	33		**33**	4	37
Région Centre	**323**	**3**	**326**	**70**	**396**
04 – Mauricie	28		**28**	3	31
05 – Estrie	38	2	**40**	5	45
16 – Montérégie	235	1	**236**	58	294
17 – Centre-du-Québec	22		**22**	4	26
Région de Montréal	**351**	**19**	**370**	**108**	**478**
06 – Montréal	351	19	**370**	108	478
Région de l'Ouest	**254**	**2**	**256**	**47**	**303**
07 – Outaouais	43		**43**	6	49
08 – Abitibi-Témiscamingue	9		**9**	3	12
10 – Nord-du-Québec	3		**3**	1	4
13 – Laval	39	1	**40**	7	47
14 – Lanaudière	69	1	**70**	6	76
15 – Laurentides	91		**91**	24	115
Hors Québec	**44**	**2**	**46**	**4**	**50**

TOTAL DES MEMBRES **1 248**

URBANISTES **1 214**

ÉMÉRITES **34**

STAGIAIRES **266**

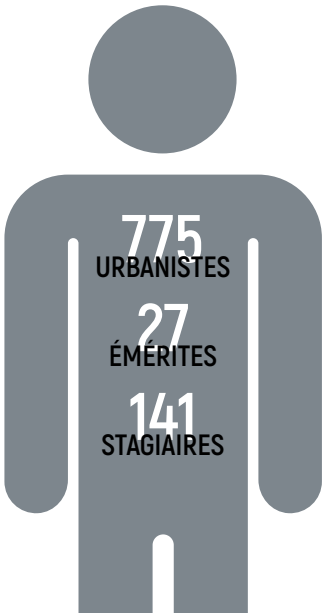

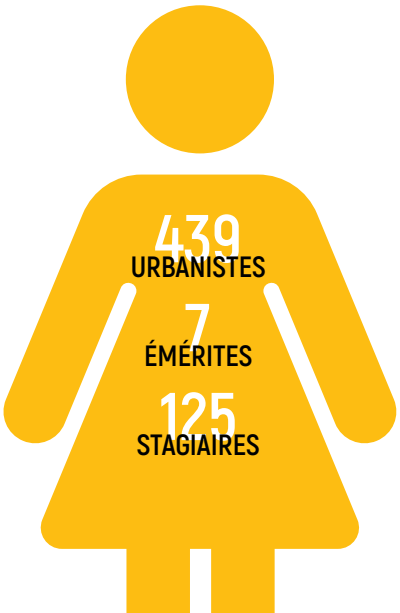

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

	Urbanistes	Émérites	Total	Stagiaires	Total
Membres au 31 mars 2017	**1184**	**32**	**1216**	**245**	**1461**
Décès	-3	-1	**-4**		-4
Démissions/Radiations	-31		**-31**	-14	-45
Réinscriptions	1		**1**	5	6
Nominations – Émérite	-3	3			
Inscriptions – ARM-ACI	2		**2**		2
Inscriptions – Urbaniste	64		**64**	-61	3
Inscriptions – Stagiaire				91	91
Membres au 31 mars 2017	**1214**	**34**	**1248**	**266**	**1514**

CONSTAT

AUGMENTATION TOTALE 3,6 %

MEMBRES RÉGULIERS 2,6 %

STAGIAIRES 8,5 %

TABLEAU 2

Membres inscrits au tableau selon la catégorie de permis

PERMIS RÉGULIERS
1 214

PERMIS TEMPORAIRES
AUCUNE

Aucune demande de permis temporaire ou de permis restrictif temporaire n'a été reçue ou traitée au cours de l'exercice.

TABLEAU 3

Radiations du Tableau des membres selon le motif

Défaut de paiement de la cotisation (art. 86, p. I)	Démission	Décès	Radiation temporaire par décision du conseil de discipline
13	18	4	0

Note : Il n'y a eu aucune suspension ou révocation de permis.

TABLEAU 4

Répartition des urbanistes selon le statut

au 31 mars 2017

Membres selon le statut	Urbanistes	Émérites	Total
Régulier	1000	12	1012
Hors Québec	29		29
International	10		10
Congé parental	20		20
Étudiant	6		6
Sans emploi	32		32
Retraité	76	8	84
Retraité (70 ans et +)	41	14	55
Total des membres	**1214**	**34**	**1248**

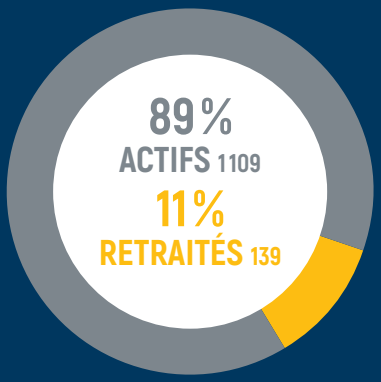

TABLEAU 5

Programme préstagiaire

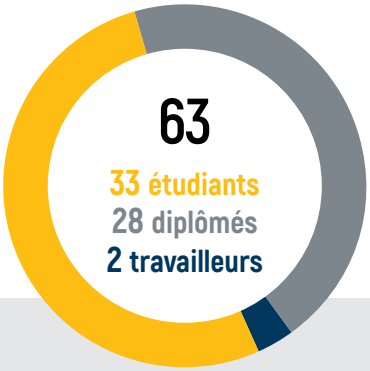

TABLEAU 7

Répartition des urbanistes et stagiaires selon le type d'employeur au 31 mars 2017

Type d'employeur	Urbanistes	Stagiaires	Total
Municipalité	89	30	119
Ville (autre que Mtl et Qc)	351	93	444
Montréal	107	38	145
Québec	30	0	30
MRC	81	14	95
Communauté métropolitaine	17	11	28
Organisme municipal	27	1	28
Ministère	59	11	70
Organisme gouvernemental	28	2	30
Firme de consultants	130	36	166
Travailleur autonome	70	2	72
Entreprise privée	67	15	82
Université	23	2	25
Cégep	3	0	3
Association et autre OSBL	17	4	21
Sans employeur	149	7	156
Total	**1248**	**266**	**1514**

TABLEAU 6

Répartition des urbanistes, émérites et stagiaires, selon le groupe d'âge au 31 mars 2017

Groupe d'âge	Stagiaires	Urbanistes	Émérites	Total	
18-24 ans	2			2	0,1 %
25-29 ans	91	54		145	9,6 %
30-34 ans	79	197		276	18,2 %
35-39 ans	57	203		260	17,2 %
40-44 ans	19	125		144	9,5 %
45-49 ans	14	122		136	9 %
50-54 ans	3	139		142	9,4 %
55-59 ans	1	145	4	150	10 %
60-64 ans	0	111	5	116	7,7 %
65-69 ans		54	5	59	3,9 %
70 ans et +		63	18	81	5,3 %
ND		1	2	3	0,2 %
Total général	**266**	**1214**	**34**	**1514**	

TABLEAU 8

Répartition des urbanistes et stagiaires selon le regroupement d'employeurs au 31 mars 2017

URBANISTES	REGROUPEMENT D'EMPLOYEURS	STAGIAIRES	TOTAL
621	Local	172	793
81	Régional	15	96
87	Gouvernemental	13	100
200	Consultant	38	238
67	Entreprise	15	82
26	Enseignement	2	28
17	Association et OSBL	4	21
149	Sans employeur	7	156
1 248	TOTAL	266	1 514

TABLEAU 9

Montant de la cotisation selon la classe de membres

pour l'exercice 2016-2017

1 012	Membres réguliers	549,88 $
29	Membres hors Québec	192,46 $
10	Membres à l'international	192,46 $
6	Membres étudiant à temps plein	137,47 $
32	Membres sans emploi	137,47 $
84	Membres retraités	137,47 $
20	Membres en congé parental	137,47 $
55	Membres retraités de 70 ans et +	0,00 $
1 248	Contribution à l'Office des professions	26,35 $

TABLEAU 10

Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'exercice 2016-2017

Reconnaissance de l'équivalence :	
- d'un diplôme délivré hors du Québec	125 $
- de la formation acquise hors du Québec	125 $
- d'autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	125 $
Délivrance d'un permis temporaire	125 $
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	s.o.
Délivrance d'un permis spécial	s.o.
Délivrance d'un permis fondée sur :	
- un diplôme reconnu	125 $
- la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	125 $
- la reconnaissance de l'équivalence de la formation	125 $
- la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	125 $
Réinscription au Tableau de l'Ordre	150 $
Inscription à l'examen d'admission	200 $

TABLEAU 11

Assurance responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

		Montant prévu de la garantie	
Moyen de garantie	**Nombre de membres**	**par sinistre**	**pour l'ensemble des sinistres**
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes	294	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (municipalité et organisme supramunicipal)	647	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (couverture de l'employeur)	167	1 M$	2 M$
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 7, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (exerçant exclusivement à l'extérieur du Québec)	15	s.o.	s.o.
Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle)	125	1 M$	2 M$

7. HONNEURS ET MÉRITES

MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Le Mérite du CIQ est décerné par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Sur recommandation des ordres professionnels, ce prix est remis à un de leurs membres qui s'est distingué par son apport exceptionnel à sa profession et à son ordre professionnel, selon les critères de sélection suivants :

- Son dévouement en tant que membre du conseil d'administration, du comité exécutif ou des comités de l'Ordre ou du CIQ;
- Sa contribution au développement de sa profession au sein du régime professionnel québécois;
- Son action remarquable touchant la gestion, la mise en place de structures et le développement de son ordre. Un seul Mérite du CIQ est remis par ordre professionnel chaque année.

L'Ordre des urbanistes du Québec a remis la médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec à monsieur Jacques Chénier, urbaniste.

Peu après son entrée à l'Ordre, Jacques Chénier s'est impliqué au sein du comité de la formation continue, et ce, à deux reprises. Ce dernier a également présidé le comité des admissions et offert son appui en tant que personne-ressource au comité d'évaluation des programmes universitaires.

Monsieur Chénier a siégé au conseil d'administration, avant d'occuper le poste de président de l'Ordre de 1998 à 2000. Encore aujourd'hui, il siège au comité consultatif en déontologie ainsi qu'au comité de révision des plaintes.

JEAN-LUC LAPORTE

DE GAUCHE À DROITE : *Le président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Donald Bonsant; le récipiendaire du prix Mérite du CIQ, l'urbaniste, Jacques Chénier; et le représentant du CIQ, le travailleur social, Claude Leblond.*

DE GAUCHE À DROITE : *le président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Donald Bonsant, Claude Lavoie, urbaniste émérite, Nathalie Prud'homme, urbaniste émérite et Alain Tessier, urbaniste émérite.*

DOMINIC CASGRAIN

MEMBRES ÉMÉRITES DE L'ORDRE

Le statut d'émérite est décerné par le conseil d'administration de l'Ordre sur recommandation du comité des émérites à un urbaniste qui a atteint un niveau d'excellence national et a apporté une contribution exceptionnelle à la profession d'urbaniste, contribution qui est reconnue par les pairs pour avoir une importance significative dans plus d'une des quatre catégories suivantes :

(1) pratique professionnelle ;
(2) enseignement et encadrement professionnels ;
(3) planification et recherche en urbanisme ;
(4) engagement communautaire et leadership professionnel.

COMITÉ DES ÉMÉRITES
Le comité s'est rencontré à une reprise.

PRÉSIDENT
Serge Filion

MEMBRES
Aurèle Cardinal
Clément Demers
Jean Guyard
Marcel Junius
Jean-Claude Marsan

LES ÉMÉRITES NOMMÉS EN 2016

Nathalie Prud'homme est détentrice d'un baccalauréat spécialisé en études urbaines de l'Université Concordia et d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal.

Il faut souligner la généreuse contribution de cette urbaniste qui a œuvré à la Ville de Québec. Madame Prud'homme a contribué au développement de cette dernière tant sur le plan du réseau de transport que du développement urbain, ainsi qu'au rayonnement de la profession d'urbaniste à l'international, aussi loin qu'au Vietnam, et plus près de nous également. De plus, le statut d'émérite vise à souligner son rôle de formatrice auprès de la relève en urbanisme en tant que chargée de cours à l'Université Laval, et son temps donné bénévolement à plusieurs conseils d'administration, comités et autres associations qui œuvrent de près ou de loin en développement urbain.

Alain Tessier est titulaire d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal et d'un baccalauréat en architecture de la même université.

Cet honneur lui est rendu pour le mentorat qu'il a apporté à la relève, ses nombreuses publications relatives à l'urbanisme et les nombreux projets de développement à la Ville de Rimouski – dont l'établissement du programme particulier d'urbanisme et la mise sur pied d'une promenade piétonne et cyclable le long du fleuve.

Claude Lavoie détient une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal et un baccalauréat en sociologie de la même université.

Il a été reconnu comme urbaniste émérite pour ses nombreuses publications au sein de revues spécialisées, mais aussi grand public, qui ont permis de faire rayonner l'urbanisme; pour les nombreuses années durant lesquelles il a contribué au sein de l'Ordre, comme syndic, président du comité consultatif et président du comité des admissions. Il transmet également son expertise en tant que formateur et chargé de cours.

Ces nominations ont été entérinées à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

À l'occasion du Gala Excellence du congrès annuel à Québec, le 7 juillet 2016, madame Prud'homme, monsieur Tessier et monsieur Lavoie ont reçu de leurs pairs la plus haute distinction qu'un urbaniste puisse recevoir pour l'ensemble de sa carrière.

MÉRITE ÉTUDIANT EN URBANISME

Par ses prix du Mérite étudiant, l'Ordre des urbanistes du Québec vise à encourager l'excellence parmi les étudiants des programmes d'urbanisme accrédités.

Un jury est formé dans chacune des universités. Ce jury comprend au moins trois personnes, dont l'une doit être membre à temps plein du corps enseignant et membre de l'Ordre, et une autre, membre de l'Ordre sans faire partie du corps enseignant.

Le prix est décerné à l'étudiante ou à l'étudiant d'un programme reconnu qui s'est distingué(e) parmi ses pairs pour :

- sa note cumulative en fin de programme;
- la qualité de ses projets professionnels (travaux pratiques, stages, etc.);
- l'excellence de son projet final ou de son mémoire;
- sa contribution générale au programme d'urbanisme.

LES LAURÉATS 2016 SONT :

Francis Marleau-Donais
Maîtrise en urbanisme, Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels
Université Laval

Julie Asselin
Maîtrise en urbanisme, School of Urban Planning
Université McGill

Sophie Sayad
Baccalauréat en urbanisme
Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

Laurence Danis
Baccalauréat en urbanisme,
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

Alice Miquet
Maîtrise en urbanisme
Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.

DE GAUCHE À DROITE : *Donald Bonsant, président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Francis Marleau-Donais, Alice Miquet, Sophie Sayad et Laurence Danis. Absente de la photo : Julie Asselin.*

JEAN-LUC LAPORTE

JEAN-LUC LAPORTE

DE GAUCHE À DROITE :
Donald Bonsant, président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny.

PRIX JEAN-PAUL-L'ALLIER 2016

Le prix Jean-Paul-L'Allier 2016 a été décerné à madame Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny. Celle-ci est la première femme à recevoir cet honneur depuis la création du prix, en 2008.

Le prix Jean-Paul-L'Allier honore un élu québécois qui s'est distingué par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire. Il est remis chaque année par l'Ordre des urbanistes du Québec dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme. Sont admissibles à ce prix les ministres, députés, préfets de MRC, maires de ville, de municipalité et d'arrondissement, conseillers municipaux et conseillers d'arrondissement.

Par résolution du conseil d'administration, le choix du lauréat est délégué au jury formé des personnes suivantes :

- Bruno Bergeron, urbaniste et président fondateur de Bruno Bergeron Services professionnels inc. ;
- Pierre Marcotte, urbaniste et architecte ;
- Sylvie Paré, urbaniste, professeur titulaire et directrice des programmes de 1er cycle en urbanisme du Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal.

Le prix 2016 a été remis lors du Gala Excellence de l'Ordre des urbanistes du Québec dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme à Montréal, le 8 novembre 2016 à Montréal.

Élue en 1997, madame Deschamps a su orienter le développement de la Ville de Repentigny afin de placer le citoyen au cœur de ses préoccupations. Les grands projets réalisés, tels le réaménagement du centre-ville de Repentigny ainsi que la création d'un espace culturel – qui comprend notamment le Centre d'art Diane-Dufresne –, témoignent de son engagement à créer une ville à l'image de ses habitants.

Doctorante en psychopédagogie, Chantal Deschamps a enseigné au collégial, puis à l'université avant de faire le saut en politique municipale. Depuis, son engagement ne tarit pas. Elle cumule les mandats au sein de plusieurs instances telles que la Communauté métropolitaine de Montréal, la Commission de l'aménagement et l'Union des municipalités du Québec, pour ne nommer que celles-là.

Depuis son élection, madame Deschamps a adopté plusieurs politiques qui s'inscrivent dans un processus de réorientation des objectifs de développement de la Ville de Repentigny :

- L'adoption d'une politique culturelle en 2003 ;
- L'adoption d'une politique de sécurité urbaine en 2013 ;
- L'adoption d'un nouveau plan stratégique de développement en 2014 ;
- L'adoption d'un nouveau plan d'urbanisme en 2015.

Chantal Deschamps a été la première femme à accéder à la mairie de la Ville de Repentigny. Depuis 1999, elle occupe le poste de préfète de la MRC de l'Assomption. Le prix Jean-Paul-L'Allier s'ajoute à une longue liste de distinctions qui reconnaissent l'apport positif de Chantal Deschamps à la vie communautaire et à la politique municipale de la Ville de Repentigny.

Centre d'art Diane-Dufresne à Repentigny.

CAROLINE LABERGE

8. RAPPORT D'ACTIVITÉS
PARTENARIAT ORGANISATIONNEL

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

L'année 2016-2017 au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a été marquée, d'une part, par les suites que le gouvernement a voulu donner aux recommandations de la commission Charbonneau concernant tant les ordres professionnels que les professionnels eux-mêmes, et, d'autre part, par le retour dans l'actualité de la question de l'intégration des personnes immigrantes en général, et de la reconnaissance de leurs compétences professionnelles en particulier.

Les audiences, certaines recommandations de la commission Charbonneau et des interventions judiciaires avaient placé des ordres professionnels et le CIQ sur la défensive quant aux moyens de diagnostic et d'intervention à leur disposition pour corriger certaines actions ou inactions. Encore récemment, de nouvelles et fortes pressions des milieux économiques ont été exercées en faveur d'un assouplissement des processus encadrant la reconnaissance des compétences professionnelles des personnes immigrantes. L'hypothèse, relayée par les médias, d'une discrimination systémique à l'égard des personnes immigrantes, est alors apparue.

Au total, les ordres professionnels du Québec traitent environ 4 000 demandes de reconnaissance de diplômes étrangers par année. Ce nombre représente environ moins d'une personne immigrante sur 10 (1/10). À peu près la moitié des demandes de reconnaissance sont accueillies favorablement, en totalité ou partiellement (avec une prescription de formation à compléter). Certains milieux économiques estiment que des bassins de main-d'œuvre qualifiée sont insuffisants dans certains domaines; ils exercent donc de fortes pressions en faveur d'une immigration plus ciblée et d'une plus grande intégration professionnelle des personnes immigrantes.

La sanction de la Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel (projet de loi 98) a eu lieu le 8 juin 2017. Plusieurs aspects du Code des professions et d'autres lois sont modifiés et entreront en vigueur selon un échéancier s'étalant surtout entre la sanction et le 1er janvier 2018, parfois davantage.

Les modifications législatives apportées touchent surtout les points suivants :

- La gouvernance de l'Office des professions du Québec (OPQ, organisme de surveillance) et la présentation de son rapport annuel, qui devra faire état des faits saillants des enquêtes menées, notamment sur des ordres professionnels et leurs pratiques. Le rapport annuel de l'OPQ devra également rapporter les activités du Pôle de coordination en matière d'intégration professionnelle des personnes immigrantes. Or, ce Pôle implique des organisations – notamment du domaine de l'éducation (universités et collèges) et de la santé (milieux de stage) – et est constitué en vertu d'autres lois que les lois professionnelles. C'est donc dire que la nouvelle loi ratisse large pour favoriser l'atteinte des objectifs d'intégration professionnelle.

- La formation des responsables du système professionnel en gestion de la diversité ethnoculturelle et en matière d'évaluation des qualifications professionnelles. De telles formations existaient déjà pour les membres des comités des équivalences des ordres. Elles seront étendues à l'ensemble des responsables, incluant les membres des conseils d'administration.

- La réaffirmation des six principes relatifs à l'admission et à leur insertion dans les outils légaux encadrant le système professionnel :
  - équité ;
  - objectivité ;
  - imputabilité ;
  - transparence ;
  - efficacité ;
  - célérité.

- La déclaration de services deviendra obligatoire pour les ordres professionnels sur leur site Internet.

- La gouvernance des ordres professionnels sera revue quant aux aspects suivants, qui seront régis :
  - réglementation quant aux normes d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil d'administration ;
  - intégrité des règles de contrôle interne ;
  - saines pratiques de gestion ;

- incompatibilité des fonctions touchant des membres du conseil d'administration d'un regroupement ou d'une personne morale particulière ;
- communications électorales des membres du conseil d'administration ;
- bonification du rôle de président d'un ordre, visant notamment l'encadrement de la direction générale, maintenant régie par le Code des professions ;
- règles concernant la destitution du directeur général d'un ordre ;
- détermination de la cotisation annuelle après la consultation des membres réunis en assemblée générale ;
- fixation du nombre maximal de mandats des administrateurs et rémunération des administrateurs;
- mécanismes de protection du public.

Concernant les professionnels eux-mêmes, les nouvelles dispositions législatives rendent beaucoup plus sévères, et plus standardisées, les sanctions applicables aux inconduites sexuelles. L'adresse courriel professionnelle peut aussi devenir obligatoire si l'ordre l'exige.

C'est donc une nouvelle ère qui s'ouvre pour le système professionnel, avec de nouveaux standards de pratique, mais aussi l'ajout d'axes de collaboration institutionnalisée et régulière, notamment avec les organismes de l'éducation et de la santé, au-delà de la formation initiale et des programmes reconnus.

9. RAPPORT D'ACTIVITÉS
ADMISSION À LA PROFESSION

COMITÉ D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES (CEPU)

Le comité s'est rencontré à trois reprises.

PRÉSIDENTE
Johanne Léveillée

MEMBRES
Mathieu Payette-Hamelin
Jean-François Vachon

Le comité d'évaluation des programmes universitaires (CEPU) a pour mandat de proposer des normes d'accréditation des programmes universitaires de premier et de deuxième cycles donnant accès à la profession et un protocole d'évaluation des programmes accrédités.

ACTIVITÉS
Après plusieurs années d'inactivité, les travaux du CEPU ont été relancés afin de mettre à jour une formule renouvelée d'appréciation des programmes universitaires. Le premier mandat du comité a été de développer une grille de compétences. Le travail de recherche l'a amené à définir sept domaines de compétences qui se déclinent en champs spécifiques auxquels sont rattachées différentes compétences. Cette grille ainsi que la démarche ont été ensuite présentées au conseil d'administration de l'OUQ et au comité de la formation des urbanistes afin de recueillir leurs commentaires.

COMITÉ DE LA FORMATION DES URBANISTES

PRÉSIDENTE
Johanne Léveillée

MEMBRES
Danielle Pilette

Raphaël Fischler, Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Jesus Jimenez Orte, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Sylvie Paré, Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Au sein d'un ordre professionnel, un comité de la formation examine les questions relatives à la qualité de la formation menant à l'exercice de la profession. Il s'attarde en outre à l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir et tient compte de l'évolution des connaissances et de la pratique. Le comité donne également son avis au conseil d'administration sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs des programmes de formation, dont le diplôme donne ouverture au permis. Il est composé de deux membres de l'OUQ, de deux membres du Bureau de coordination interuniversitaire (BCI) ainsi que d'un représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ACTIVITÉS
Le comité s'est réuni en avril 2017 afin de discuter de la proposition du CEPU de l'OUQ, ainsi que de la possibilité d'intégrer le processus d'agrément canadien. Le comité prévoit faire ses recommandations au courant de l'année 2017-2018 au conseil d'administration de l'OUQ afin d'entamer le processus d'évaluation des programmes universitaires.

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

MEMBRES

Pierre Blais
Marie Lessard
Danielle Pilette

Du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, le comité a étudié 22 dossiers et présenté 22 recommandations au conseil d'administration de l'Ordre. Dans l'ensemble, il s'agit d'un volume légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Par contre, il y a eu une augmentation des demandes d'équivalence de formation, fondées sur une combinaison d'expérience pertinente et d'autres diplômes québécois qu'un diplôme reconnu par le Règlement du gouvernement.

9 demandes d'équivalence de formation

Recommandations du comité :

- 4 équivalence du niveau de la maîtrise, soit :
  1 complète ;
  1 conditionnelle à la réussite de 2 matières dans un programme reconnu ;
  2 conditionnelles à la réussite de 5 matières ou du programme de qualification.
- 4 équivalences du niveau du baccalauréat, soit :
  1 complète;
  1 conditionnelle à la réussite d'une matière;
  1 conditionnelle à la réussite de 3 matières;
  1 conditionnelle à la réussite de 4 matières.
- 1 refus de toute équivalence.

Pour les équivalences de formation, le taux de succès (total ou partiel) est donc de 89%, et le taux d'échec, de 11%.

13 demandes d'équivalence de diplôme (obtenu à l'extérieur du Québec)

Origines :
- 6 de France : 46,2%
- 2 d'Algérie : 15,3%
- 1 du Maroc : 7,7%
- 1 du Brésil : 7,7%
- 1 de Belgique : 7,7%
- 1 de Suisse : 7,7%
- 1 d'Iran : 7,7%

Recommandations du comité :

- 11 équivalences du niveau de la maîtrise, soit :
  2 complètes;
  3 conditionnelles à la réussite d'une matière;
  2 conditionnelles à la réussite de 2 matières;
  4 conditionnelles à la réussite de 5 matières ou du programme de qualification.
- 1 équivalence complète du niveau du baccalauréat.
- 1 refus de toute équivalence.

Pour les demandes d'équivalence de diplôme, le taux de succès, total ou partiel, est de 92,3%, et le taux d'échec est de 7,7%.

En 2016-2017, le comité a recommandé la reconnaissance de 20 équivalences totales ou partielles, soit 15 (75%) du niveau de la maîtrise, et 5 (25%) du niveau du baccalauréat. Sur les 5 équivalences du niveau du baccalauréat, 4 (80%) proviennent des équivalences de formation au Québec.

Chaque étude de dossier exige une somme considérable de travail d'analyse. Ce travail est effectué en conformité avec les principes et les méthodes qui régissent la reconnaissance des acquis. Le comité applique rigoureusement les principes préconisés par le système professionnel :

- égalité et équité;
- objectivité;
- transparence;
- ouverture;
- révision périodique.

Le comité a également procédé à l'analyse de deux demandes de permis en vertu de l'entente conclue entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. À la suite de l'analyse, deux permis réguliers ont été émis.

COMITÉ DES ADMISSIONS

Au cours de la période, le comité s'est réuni deux fois. D'abord, pour faire le post-mortem de l'examen de novembre 2015 et pour préparer celui de novembre 2016. Ensuite, pour procéder à la correction de l'examen de novembre 2016.

PRÉSIDENT

Pierre Blais

MEMBRES

Huguette Béland (à partir du 30 septembre 2016)
Isabelle Boucher
Jean Demers
Éric Guillemette (à partir du 27 janvier 2017)
Michel Joly (jusqu'au 17 janvier 2017)
Chantal Laliberté
Jacques Métivier
Danielle Pilette

MANDAT

Le comité des admissions a pour mandat d'appliquer les dispositions du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis, et de consulter, éclairer et conseiller le conseil d'administration sur toute question se rapportant au Règlement.

ACTIVITÉS

- Recommandations au conseil d'administration sur l'acceptation des demandes de stages;
- Suivi des procès-verbaux transmis par les stagiaires;
- Rédaction et correction de l'examen;
- Révision des notes sur demande d'un candidat et recommandation au conseil d'administration.

EXAMEN D'ADMISSION

Nombre de candidats convoqués à l'examen	152
Nombre de candidats inscrits à l'examen	81
Nombre de candidats ayant réussi l'examen	57
Avec diplôme reconnu	55
Avec équivalence	2
Nombre de candidats inscrits au Tableau des membres	57

STAGE PROFESSIONNEL

Nombre de candidats ayant entamé le stage professionnel	96

10. RAPPORT D'ACTIVITÉS
CONTRÔLE DE LA PRATIQUE

RAPPORT DU SYNDIC

Michael Hiller, syndic
Yves Gaillardetz, syndic adjoint (jusqu'au 24 mars 2017)
Frédéric Dufault, syndic adjoint (depuis le 24 mars 2017)

MANDAT

En vertu du Code des professions du Québec, le rôle du syndic est d'assurer la protection du public et de veiller à ce que les urbanistes se conforment aux règlements régissant leur profession. À cette fin, le syndic est responsable de la tenue d'enquêtes sur la conduite des membres de l'Ordre. Une demande d'enquête peut émaner du public, d'un urbaniste, du comité d'inspection professionnelle ou du conseil d'administration de l'Ordre. Le syndic peut également entreprendre une enquête de son propre chef, à la suite d'informations pertinentes sur le comportement d'un urbaniste. Le cas échéant, le syndic dépose les plaintes au conseil de discipline. Il agit également à titre de médiateur de première ligne dans le cas d'un litige d'honoraires entre un urbaniste et son client.

ACTIVITÉS DU SYNDIC

Voir les tableaux 12 à 15.

TABLEAU 12

Dossiers antérieurs au 1er avril
et toujours ouverts en date du 31 mars 2017

Année d'ouverture	Numéro de dossier	Justifications de son statut « actif »
2012	2012-1704-003	Dossier judiciarisé – en attente de la décision des procureurs de la Couronne de faire appel ou non du jugement de non-culpabilité rendu.
	2012-1704-004	Dossier judiciarisé – jugement de culpabilité rendu ; plainte déposée par le syndic ; en attente de la décision sur sanctions du conseil de discipline.
2013	2013-0504-001	Abondante documentation à trier et à organiser en vue du dépôt éventuel d'une plainte du syndic.
	2013-2006-009	Témoignage à la commission Charbonneau ; détails sur une possible collusion oubliés par le témoin et non dénoncés auprès des autorités municipales – preuve actuelle insuffisante pour formuler une plainte – fermeture de dossier imminente.
2014	2014-2001-027	Dossier judiciarisé – jugement de culpabilité rendu; plainte déposée par le syndic; références temporelles mises en doute et décision à venir sur la compétence du conseil de discipline à entendre la cause.
2015 Syndic-adj.	2015-0508-003	Manque d'intégrité en acceptant un mandat de complaisance et autre mandat exécuté en possible situation de conflit d'intérêts – enquête non complétée.
2016	2016-1004-001	Dossier référé au comité de révision – une décision de reprise d'enquête doit être soumise sous peu au conseil d'administration de l'OUQ.
Syndic adjoint	2016-1018-007	Plainte en vertu de l'article 43 2°) du Code de déontologie – plainte déposée mais non encore traitée.
Total : 8 dossiers toujours actifs		

BLEAU 11

ssurance responsabilité pro-essionnelle

epartition des membres inscrits à la n de la période et montant prévu e la garantie selon le moyen de arantie

TABLEAU 13

Dossiers ouverts et fermés entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017

59	2	57	1
DOSSIERS RÉFÉRÉS AU BUREAU DU SYNDICS	DOSSIERS TOUJOURS ACTIFS	DOSSIERS FERMÉS	DOSSIER AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE RÉVISION

TABLEAU 14

Nature des demandes

référées au bureau du syndic entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017

Nombre de dossiers	Catégories de demande
7	Demandes d'informations générales
9	Avis demandés au syndic
32	Cas d'usurpation du titre d'urbaniste
4	Plaintes portées à l'égard de stagiaires en urbanisme
5	Demandes d'enquête à l'endroit de membres de l'OUQ
1	Plainte de non-respect de l'avis d'inspection professionnelle
0	Dossier soumis au conseil de discipline
0	Dossier soumis en vue de poursuites pénales
1	Demande d'avis juridique
Total : 59 dossiers référés et traités	

TABLEAU 15

Sommaire du temps consacré aux dossiers ouverts

entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017

Titre d'activité	Temps consacré à l'activité	Tâches principales
Administration du bureau du syndic	124 heures	Production des comptes de dépenses, tableaux des dossiers ouverts et fermés, tableaux du temps consacré aux divers dossiers en voie de traitement (le présent tableau), achats de fournitures, envois postaux, échanges de courriels et numérisation des pièces reliées aux dossiers d'enquête.
Suivis complémentaires	42 heures	Montage des dossiers de suivi dans le cas des enquêtes où la décision du syndic est contestée et soumise au comité de révision, informations et échanges avec les professionnels concernés, préparation de projets de plainte avec les procureurs, participation aux audiences du conseil de discipline.
Journée des syndics	8 heures	Journées d'étude organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
Forum des syndics	8 heures	Journées de formation organisées par le CIQ.
Lecture de cas de jurisprudence	38 heures	Récents développements en droit professionnel et disciplinaire, chroniques et textes d'intérêt provenant des avocats Joli-Cœur/Lacasse et Mercier/Leduc, rapports du CIQ.
Classement de dossiers	78 heures	Montage de divers dossiers aux fins de conservation et d'archivage (correspondances diverses, activités du CIQ, projets de loi, modifications au Code des professions, etc.), production des tableaux d'intervention insérés dans chacun des dossiers traités par le bureau du syndic.
Heures consacrées à l'administration : 298 heures		

Total des heures	Administration générale	Traitement général des dossiers	Équivalence en semaines (35 heures/sem.)
773 hrs	298 hrs	475 hrs	22,1 sem.

Aucun dossier n'a été réglé en conciliation.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Le comité s'est rencontré à quatre reprises.

PRÉSIDENT
Marc Pilon (jusqu'au 24 mars 2017)
Jacques Chénier (à partir du 24 mars 2017)

MEMBRES
Daniel Pinard
Christian Chaput (à partir du 24 mars 2017)
Sylvain Gariépy (à partir du 24 mars 2017)

MANDAT
Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte (réf. : Code des professions, article 123.3, 1er alinéa).

ACTIVITÉS
Au cours de l'année 2016-2017, quatre demandes de révision ont été faites au comité de révision des plaintes de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Décisions du comité de révision des plaintes :

- 2 cas : de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline ;
- 2 cas : il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un syndic *ad hoc*.

CONSEIL CONCILIATION ET ARBITRAGE

PRÉSIDENT
Robert Cooke

MEMBRES
Sylvain Gariépy
Pierre Pauzé

Il n'y a pas eu de dossier ni de rencontre du conseil conciliation et arbitrage pour la période 2016-2017.

CONSEIL DE DISCIPLINE

PRÉSIDENT
Présidents désignés par le Bureau des présidents de conseils de discipline

MEMBRES
David Belgue André Christin
Yvan Gatien Réal Girard Ginette Roy

SECRÉTAIRE
Odette Michaud (jusqu'au 30 septembre 2016)
Me Caroline Leblanc (à partir du 24 mars 2017)

MANDAT
Conformément à l'article 116 du Code des professions, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction commise en regard des dispositions de son Code de déontologie, du Code des professions, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

ACTIVITÉS
Au cours de l'exercice 2016-2017, le conseil de discipline a été saisi de deux plaintes disciplinaires portées par le syndic concernant des infractions au Code des professions.

Le conseil de discipline a tenu deux audiences téléphoniques de gestion d'instance. Il a également tenu deux jours d'audition concernant deux dossiers distincts.

Le conseil de discipline n'a pas rendu de décision au cours de cet exercice.

À la fin de l'exercice 2016-2017, un dossier était en attente de décision sur la sanction depuis moins de 90 jours.

AUDIENCES
Nombre de membres du conseil ayant siégé : 4
Nombre d'audiences du conseil : 2

PLAINTES
Nombre de plaintes : 2
Plaintes portées par le syndic : 2
Plaintes portées par toute autre personne : 0

NOMBRE ET NATURE DES PLAINTES DONT L'AUDITION EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE
Nombre de plaintes (dossier complété) : 1

NATURE DES PLAINTES
Infraction à l'article 149.1 du Code des professions : 2

NOMBRE ET NATURE DES DÉCISIONS
Nombre de décisions rendues : 0
Décisions du conseil en délibéré depuis plus de 90 jours : 0

TRIBUNAL DES PROFESSIONS
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions : 0

COMITÉ CONSULTATIF DE DÉONTOLOGIE

Le comité s'est rencontré à trois reprises.

MANDAT
Le comité consultatif de déontologie a été créé en vertu de l'article 28 du Code de déontologie des urbanistes. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

PRÉSIDENT
Pierre Lachapelle

MEMBRES
Richard Brunet
Jacques Chénier
Normand Trottier

ACTIVITÉS
Au cours de cette période, le comité a reçu et traité trois demandes d'avis de la part de membres de l'Ordre.

La direction de l'Ordre a aussi fait parvenir une demande d'avis au comité en juin 2016. Cette demande a fait l'objet d'un rapport remis au conseil d'administration en août 2016, d'une rencontre avec le conseil d'administration en décembre 2016 et d'une rencontre de travail avec des représentants de l'Ordre en janvier 2017.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité s'est rencontré une fois.

PRÉSIDENTE
Danielle Cyr

MEMBRES
André M. Boisvert
Steve Potvin
Gilles McNeil
François St-Germain

INSPECTION PROFESSIONNELLE
La surveillance de la pratique des membres d'un ordre professionnel par leurs pairs constitue l'un des outils essentiels de la protection du public mis en place par le Code des professions.

Tout ordre professionnel doit, chaque année, inspecter la pratique professionnelle d'une partie de ses membres afin de s'assurer de leur compétence professionnelle.

Le comité de l'inspection professionnelle, formé de cinq membres, nommés par le conseil d'administration, est chargé de surveiller la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. À cette fin, le comité établit un programme annuel de surveillance de l'exercice de nos deux professions. Les inspections professionnelles sont réalisées par des urbanistes membres de l'Ordre des urbanistes du Québec.

MANDAT
Le mandat du comité de l'inspection professionnelle porte sur les dossiers, les livres et les registres ainsi que sur les enquêtes, les études et les rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre des urbanistes du Québec dans l'exercice de sa profession.

L'inspection professionnelle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, les enquêtes, les études et les rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

DÉMARCHE D'INSPECTION
Une démarche d'inspection professionnelle peut être effectuée auprès du dossier membre lorsque les documents suivants ont été déposés au soutien :

- Le questionnaire dûment complété qui a été acheminé au membre en pièce jointe de la correspondance transmise visant à informer le membre qu'il fera partie de la démarche d'inspection professionnelle;
- Le curriculum vitæ à jour du membre;
- Et un ou des document(s) professionnel(s) rédigé(s) (en totalité ou en partie) par le membre, ou un document dont il a supervisé la réalisation, a assumé la gestion ou encore dont il a commenté ou colligé le contenu.

Il arrive, à l'occasion, et ce, après une plainte déposée envers un membre de l'Ordre et suivant une démarche avec le syndic, que le comité organise une rencontre en milieu de travail avec un membre afin d'assurer le suivi de la plainte déposée ou pour valider une démarche ou la tenue de ses dossiers et en vue de fermer un dossier de membre. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est utilisée que de manière exceptionnelle.

Cette démarche est encadrée dans une procédure de technique d'entrevue dispensée par l'Office des professions.

Il est pertinent de souligner aux membres que le traitement des dossiers membres déposés au comité de l'inspection professionnelle est fait avec rigueur et dans le respect de la confidentialité.

ACTIVITÉS
Les membres du comité se sont réunis en séance de travail à une seule occasion au cours de la période de référence.

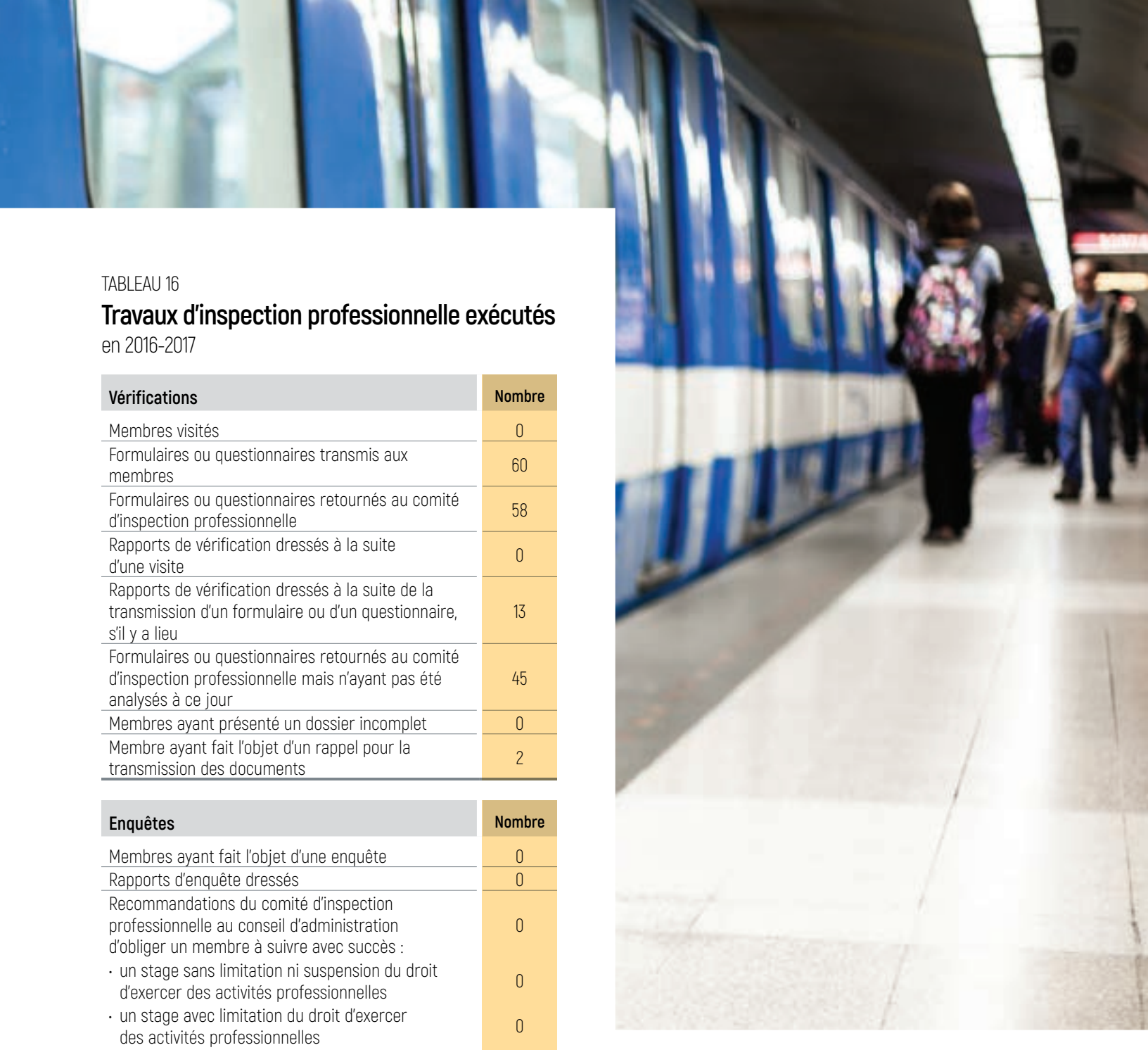

TABLEAU 16

Travaux d'inspection professionnelle exécutés

en 2016-2017

Vérifications	Nombre
Membres visités	0
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	60
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	58
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	0
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	13
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle mais n'ayant pas été analysés à ce jour	45
Membres ayant présenté un dossier incomplet	0
Membre ayant fait l'objet d'un rappel pour la transmission des documents	2

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0
Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à suivre avec succès :	0
· un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
· un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
· un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
· un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
· un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
· un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
· un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
· un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0

11. RAPPORT D'ACTIVITÉS
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Le comité s'est rencontré à cinq reprises.

PRÉSIDENT
Jean Bergeron

MEMBRES
Sébastien Bertrand
Luc Castonguay (jusqu'au 28 novembre 2016)
Josée Dion
Martin Lapointe (jusqu'au 25 janvier 2017)
Yves Lavoie (jusqu'au 12 janvier 2017)
Sébastien Manseau
Guillaume Neveu (jusqu'au 19 janvier 2017)
Manuel Poulin
Julie Simard (à partir du 30 mars 2017)
Chantal St-Amant (à partir du 30 mars 2017)

MANDAT
Le comité de formation continue de l'Ordre des urbanistes du Québec a le mandat :

1) D'élaborer le programme de formation continue ;
2) De conseiller le conseil d'administration sur la politique, le programme et ses orientations ;
3) D'élaborer et de mettre en place les outils d'évaluation des activités de formation ;
4) De collaborer avec les autres comités de l'Ordre chargés de différents aspects touchant à la compétence des membres et à leur formation ;
5) De négocier et de préparer, en collaboration avec la permanence, les ententes de partenariat avec d'autres organismes offrant de la formation, puis de les soumettre au conseil d'administration pour approbation;
6) De déterminer les activités de formation pouvant être reconnues et accréditées par l'OUQ.

Cette année, le comité s'est penché sur les modalités d'un règlement de formation continue obligatoire pour les urbanistes. Ce dernier a été déposé à l'Office des professions du Québec en octobre 2016 pour s'assurer de sa concordance avec le système professionnel québécois. L'entrée en vigueur du règlement est prévue pour le mois d'avril 2018.

Le comité a créé davantage de partenariats avec des organisations externes afin d'enrichir l'offre de formations proposées par l'OUQ. Certaines formations sont également développées en plusieurs volets.

TABLEAU 17
Dossiers antérieurs au 1er avril 2016 et toujours ouverts en date du 31 mars 2017

	Titre de la formation	Participants	Urbanistes
1.	FC-2016-04-07 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)	8	1
2.	FC-2016-04-21 LAU Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	22	0
3.	FC-2016-05-26 Maîtriser la communication, au cœur de la réussite de l'urbanisme	16	11
4.	FC-2016-09-08 La gestion des sols contaminés et le rôle des urbanistes	11	5
5.	FC-2016-09-12 Réglementation professionnelle et déontologique des urbanistes	28	0
6.	FC-2016-09-23 Loi sur la qualité de l'environnement et lois connexes (LQE)	8	0
7.	FC-2016-10-07 Loi sur la qualité de l'environnement et lois connexes (LQE)	26	2
8.	FC-2016-10-14 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)	33	3
9.	FC-2016-10-21 Form-Base Code	11	10
10.	FC-2016-10-28 Form-Base Code	41	34
11.	FC-2016-11-16/23 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.P.T.A.A.)	10	0
12.	FC-2016-11-08 Journée de formation immersive sur la conception intégrée	64	33
13.	FC-2017-03-24 Réglementation professionnelle et déontologique des urbanistes	20	0
	TOTAL	**298**	**99**

Urbanistes Stagiaires	Non-membre	Durée	Lieu
7	0	7 h	Québec
19	3	7 h	Montréal
5	0	7 h	Montréal
4	2	7 h	Montréal
28	0	3,5 h	Montréal
8	0	7 h	Québec
22	2	7 h	Montréal
26	4	7 h	Montréal
0	1	3,5 h	Québec
3	4	3,5 h	Montréal
8	2	7 h	Montréal
7	24	7 h	Montréal
18	2	3,5 h	Montréal
155	44	77 h	

COMITÉ DU CONGRÈS 2016

Nombre de rencontres du comité directeur : 13 réunions
Comité programme : 3 rencontres
Comité commandite : 3 rencontres
Comité activités sociales : 4 rencontres

MEMBRES

Serge Filion, coprésident
Nathalie Prud'homme, coprésidente

Paul Arsenault	David Belgue
Pierre Blais	Catherine Boisclair
Isabelle Boucher	David F. Brown
Andrée-Anne Coll	Jean Guyard
Michaël Laliberté-Grenier	Paul Mackey
Érick Rivard (architecte)	Martin Robichaud

MANDAT

Organiser le congrès 2016 de l'Ordre des urbanistes du Québec ainsi que le Gala Excellence 2016 en soutien à la permanence.

ACTIVITÉS

Trois thèmes ont ponctué le congrès intitulé *Accent sur l'urbanisme 2016* : la gestion responsable du cycle de l'eau en urbanisme, les villes intelligentes et la responsabilité partagée de l'ensemble des intervenants sur la ville.

Le congrès conjoint de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Institut canadien des urbanistes, tenu du 5 au 8 juillet 2016 à Québec, a connu un grand succès, et ce, en grande partie grâce à l'implication des membres de son comité organisateur. Autant l'appel de propositions auprès des membres que le choix des grands conférenciers – plus de 200 présentateurs ont participé – furent appréciés par l'ensemble des personnes sondées.

Nos trois conférenciers vedettes – Anthony Townsend (villes intelligentes), Phil Enquist (projet de développement du territoire de Québec à Chicago via le Saint-Laurent) et Jean Haentjens (écocités) – ont marqué les esprits des francophones tout autant que des anglophones, et ce, pour de nombreuses années à venir. Ces derniers ont donné une vision internationale du rôle des urbanistes dans l'aménagement du territoire. Parmi les moments marquants, notons les visites guidées du Vieux-Québec historique, du cœur de la cité et du grand patrimoine religieux en voie de conversion, le gala et les réunions de travail et, fait saillant, la rencontre de notre président, Donald Bonsant, et de la présidente de l'Institut canadien des urbanistes, Hazel Christy, avec les ministres des Affaires municipales de toutes les provinces et territoires. Ce rendez-vous a eu lieu au Château Frontenac, sous la présidence du ministre Coiteux.

Tous les éléments étaient réunis pour retenir l'intérêt des participants, malgré la période des vacances et du Festival d'été qui nous présentait la ville sous ses plus beaux atours! Les événements sociaux – dont les remises de prix au Musée de la civilisation, la rencontre des fellows, les comités de travail et les excursions jusqu'à Lac-Mégantic – auront enrichi les occasions d'affaires et d'échanges entre nos quelque 550 participants, dont près de 200 urbanistes québécois dans un décor et un paysage remarquables, cela dit en toute modestie.

Ce congrès fut également l'occasion d'introniser sept nouveaux *fellows* et trois nouveaux membres émérites. Enfin, la Commission de la capitale nationale du Québec a reçu le prix canadien, Vision de l'urbanisme de l'année 2016, pour la réalisation de la promenade Samuel-de-Champlain, et cela avec l'accord unanime des membres du comité organisateur. Cet honneur mérité rejaillit sur tout le Québec.

C'est également dans le cadre du congrès qu'a eu lieu l'assemblée générale annuelle, le vendredi 8 juillet 2016. Celle-ci a permis de faire le point sur les avancées de la planification stratégique 2015-2020.

COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE URBANITÉ

Nombre de rencontres de travail et de planification : 12

PRÉSIDENT
Serge Vaugeois (jusqu'au 26 janvier 2017)

PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE
Paul Arsenault (depuis le 26 janvier 2017)

MEMBRES
Paul Arsenault
Sergio Avellan
Amélie Castaing
Frédéric Dufault
François Goulet (jusqu'au 8 décembre 2016)
Mathieu Langlois (jusqu'au 7 mars 2017)
Marie-Josée Lessard (depuis le 13 avril 2016)
Jacques Trudel

LES COLLABORATEURS RÉGULIERS
André Boisvert
François Goulet (page Facebook Urbanité)
Félix Gravel (Page Facebook Urbanité)
Marie-Josée Lessard

MANDAT
Revue officielle de l'Ordre des urbanistes du Québec, Urbanité a pour mission de faire rayonner la profession et la pratique des urbanistes, d'informer les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et de former, sur une base continue, les professionnels de l'aménagement du territoire.

***URBANITÉ :* FAIRE RAYONNER LA PRATIQUE ET LA PROFESSION**
On pourrait croire que la revue *Urbanité* est avant tout destinée aux urbanistes, mais par sa diffusion, elle vise une clientèle beaucoup plus large. En fait, la moitié du lectorat provient de l'extérieur de l'Ordre. Il s'agit d'élus, de directeurs généraux de MRC ou de municipalités, de journalistes ou encore de passionnés d'urbanisme et d'aménagement du territoire. *Urbanité* fait rayonner la pratique et la profession. En fait, il s'agit de la mission de la revue, soit de promouvoir la pratique, d'informer et de former les lecteurs.

ACTIVITÉS
Quatre numéros ont été publiés durant la dernière année d'activité :

1. Été 2016 – Transition énergétique
2. Automne 2016 – Infrastructures naturelles
3. Hiver 2017 – Montréal en effervescence (numéro spécial pour le 375e anniversaire de Montréal)
4. Printemps 2017 – Design actif

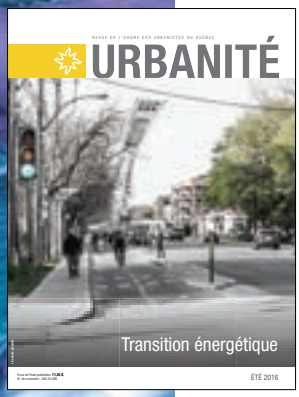

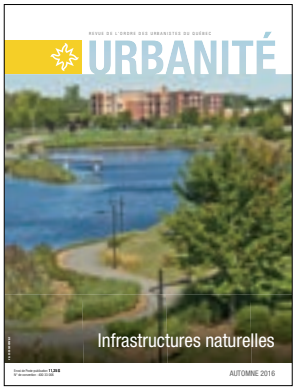

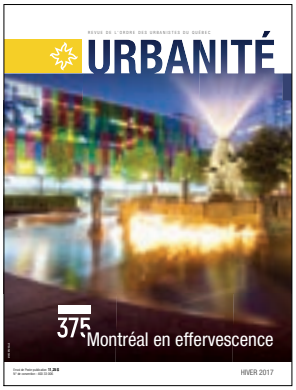

COLLABORATION AVEC QUÉBEC MUNICIPAL

La qualité des articles, leur intérêt pour les urbanistes et les divers intervenants du monde municipal sont reconnus par leur diffusion sur le portail Québec municipal. Les textes sélectionnés pour la présente année financière sont :

- « Friches urbaines : actif ou passif ? », paru le 26 mai 2016 ;
- « Un règlement d'urbanisme au service de la santé publique », paru le 20 juillet 2016 ;
- « Un projet d'agriculture de proximité à caractère social pour la MRC d'Argenteuil », paru le 20 octobre 2016.

CHANGEMENTS SUR LE PLAN DE LA PRODUCTION

Afin de conserver son haut standard de qualité, le conseil d'administration a décidé de rationaliser le nombre de numéros par année à trois éditions et de réduire le nombre de pages moyen par numéro. Toujours dans une optique de progrès, un sondage a d'ailleurs été réalisé auprès des membres afin de connaître leur opinion sur le contenu et la présentation de la revue. Par la même occasion, le comité éditorial proposera les grandes orientations pour le futur de la revue dans une optique d'amélioration continue. De plus, il a été unanimement résolu de produire un contrat d'auteur afin d'encadrer les façons de faire en matière de propriété intellectuelle.

NUMÉRO 375e ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL

À l'occasion du 375e anniversaire de Montréal, *Urbanité* a consacré son édition Hiver 2017, sortie au mois de février 2017, à l'urbanisme sur le territoire montréalais. Le territoire de référence de ce numéro s'étend à l'ensemble de la Communauté métropolitaine et de la région métropolitaine de recensement de Montréal. Le numéro souligne l'événement en montrant comment l'urbanisme a façonné Montréal et a contribué à en faire, par certaines de ses caractéristiques propres, une référence internationale en aménagement urbain. Il met en évidence les gestes et les processus urbanistiques qui ont été et demeurent les plus déterminants pour le développement régional, tout en faisant valoir le savoir-faire des urbanistes qui y ont contribué et en rappelant les défis qui restent à relever afin de promouvoir un aménagement plus durable pour l'avenir. Ce numéro de 92 pages se veut un ouvrage de référence pour les années à venir.

ACTIVITÉ PUBLIQUE SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'événement, coorganisé par l'Ordre des urbanistes du Québec, le Regroupement national des conseils en environnement du Québec (RNCREQ), Vivre en Ville et la Maison du développement durable (MDD), a attiré plus de 100 personnes le 13 septembre 2016 à la MDD à Montréal. La publication de l'édition estivale de la revue *Urbanité*, dont le dossier porte sur la thématique de la transition énergétique, a inspiré l'organisation d'un panel d'experts.

Allocution des élus :

- M. Donald Bonsant, président de l'OUQ ;
- M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport à la Ville de Montréal ;
- Mme Suzanne Roy, présidente ex-officio de l'UMQ et mairesse de Sainte-Julie ;
- M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Panel d'experts composé de :

- M. Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ ;
- M. Pierre-Olivier Pineau, professeur titulaire au Département des sciences de la décision de HEC Montréal et titulaire de la chaire de la gestion du secteur de l'énergie ;
- Mme Jeanne Robin, directrice générale adjointe de Vivre en Ville.

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

NOMBRE DE RENCONTRES

Le comité a tenu huit rencontres dans la période couverte par ce rapport. De plus, les deux sous-comités mis en place pour le dossier « Plateforme » et l'organisation de l'événement de novembre 2017 se sont réunis respectivement à trois reprises et une reprise.

PRÉSIDENTE

France Levert

MEMBRES

Claudia Bennicelli
Louis-Michel Fournier-Renaud
Danielle Lussier
Richard Morin
Pierre Rochon
Lucie Careau
Maxime Larochelle
Geneviève Marquis
Michel Rochefort
Sébastien Sylvestre

MISSION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribuer à favoriser la mise en œuvre du développement durable sur le territoire et en particulier à l'amélioration de l'apport que la profession d'urbaniste peut avoir auprès de l'ensemble des acteurs de l'aménagement durable du territoire au Québec.

Les deux éléments centraux de la mission du comité de développement durable sont les suivants :

- Outiller les urbanistes dans la mise en œuvre du développement durable ;
- Positionner l'urbaniste dans un rôle actif et de premier plan dans le vaste champ de l'aménagement durable du territoire.

ACTIVITÉS ET PROJETS EN COURS

PLATEFORME WEB SUR LES OUTILS EXISTANTS ET BONNES PRATIQUES

Sur la base des recommandations de l'étude menée en 2016 par Mathilde Rudloff, étudiante à la maîtrise en urbanisme, dans le cadre d'une collaboration avec l'Université de Montréal, le comité a travaillé à une proposition de page « Développement durable » qui ferait partie du nouveau site Web de l'Ordre. Cette page ou plateforme établira notamment les liens utiles avec des plateformes et outils existants de développement durable. Par ailleurs, un appel à des projets et bonnes pratiques en développement durable qui ferait partie de la plateforme est en préparation. L'idée est, entre autres, de mettre en évidence des réalisations exemplaires et inspirantes. Pour ce faire, le comité et un sous-comité, formé à cet effet, ont :

- établi des critères de sélection en fonction des principes de développement durable, de différents types d'intervention et niveaux de difficulté ;
- établi un format pour la soumission des projets et bonnes pratiques ;
- planifié des activités de communication en soutien à l'appel de cas ainsi que la création d'une identité visuelle distinctive à cet effet.

ARGUMENTAIRES ET OUTILS ÉCONOMIQUES EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Comme annoncé à la suite de la tenue de l'événement « Villes, territoires et économie circulaire », le 8 février 2016, le comité travaille à l'organisation d'un second événement sur les volets économiques, prévu en novembre 2017. L'objectif visé est de toujours mieux équiper les praticiens en termes d'argumentaires et d'outils économiques pour l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme. Le fil conducteur de l'événement s'énonce comme suit : « Planifier l'aménagement durable du territoire ; comprendre, mesurer et quantifier ses impacts, avantages et coûts économiques ».

Cet événement est organisé conjointement avec Vivre en Ville et avec la collaboration d'un représentant du Conseil du bâtiment durable du Canada – section Québec. Un sous-comité a été formé à cet effet.

AUTRES CONTRIBUTIONS

- Participation au dossier sur la transition énergétique d'*Urbanité* (numéro été 2016);
- Amorce d'échanges avec le Conseil du bâtiment durable pour des collaborations futures. La première collaboration prend la forme de la participation de Paul-Antoine Troxler, directeur éducation et recherche au CBDCa, au comité organisateur de l'événement 2017 sur les volets économiques.

COMITÉ DE LA RELÈVE EN URBANISME

Pour la période du 31 mars 2016 au 1er avril 2017, le comité de coordination (CoCo) a tenu une dizaine de rencontres. Pour leur part, les équipes de projet en ont tenu une trentaine.

PRÉSIDENT

Louis-Michel Fournier-Renaud, urbaniste

MEMBRES DU COMITÉ DE COORDINATION

Diane Durand
François Fortin, urbaniste
Simon Guillemette, urbaniste (jusqu'au 14 mars 2017)
Clémentine Hederer
Louis Mazerolle, urbaniste
Claudia Paré, urbaniste stagiaire
Michaël Tremblay, urbaniste
Camille Urli, urbaniste stagiaire

Le comité de coordination de la Relève en urbanisme coordonne l'ensemble des activités des sous-comités et des personnes impliquées dans la relève en urbanisme, et élabore le plan d'action et la programmation annuelle ainsi que la communication auprès de ses membres.

Le comité de la Relève en urbanisme se décline en six équipes de projet pour la majeure partie de l'année financière :

1. Événements : organisation d'événements d'échanges et de rassemblements en lien avec la mission d'intégration de la relève et d'amélioration de la pratique ;
2. Améliorer la pratique : réalisation d'actions pour promouvoir les meilleures pratiques en urbanisme ;
3. Débats d'idées : échanges, débats et mise en place de plateformes d'échanges et de prises de position sur diverses thématiques ;
4. Multidisciplinarité : vulgarisation de l'urbanisme et mise en relation avec les professions connexes (jusqu'au 15 février 2017) ;
5. Communications : gestion des communications au sein de la Relève en urbanisme, présence sur le Web et graphisme ;
6. Le Pixel urbain : démarrage d'une équipe responsable de mettre sur pied une banque de photos urbaines.

En plus des neuf membres siégeant au CoCo, le comité de la Relève en urbanisme compte sur l'appui d'une vingtaine de bénévoles qui composent les équipes de projet.

MANDAT

La mission du comité est d'intégrer la relève dans le domaine de l'urbanisme et de favoriser l'échange et le transfert de connaissances au sein de cette relève, afin d'améliorer la pratique et de valoriser la profession.

Pour ce faire, trois principaux objectifs ont été ciblés :

1. Mettre en place un réseau d'échange et de partage pour intégrer la relève en urbanisme au Québec ;
2. Organiser des événements accessibles, adaptés aux besoins de la relève, visant l'amélioration de la pratique ;
3. Faire le pont avec l'ensemble des professionnels de l'urbanisme et de domaines connexes pour favoriser l'intégration multidisciplinaire ;
4. Effectuer des échanges et liens concrets entre les professionnels de l'urbanisme juniors et seniors.

ACTIVITÉS 2016-2017

- Organisation d'une journée de formation immersive et de la soirée annuelle sous le thème de la conception intégrée, le 8 novembre 2016, à la galerie Artgang à Montréal. En tout, 64 personnes ont participé à la journée et près de 140 personnes ont assisté à la soirée annuelle et à la remise des prix du Gala Excellence de l'Ordre. Cette année, le conférencier était Martin Leblanc, architecte associé chez Sid Lee Architecture.
- Autres événements :
  - La RU se rencontre (11 mai 2016, 22 septembre 2016 et 15 février 2017)
  - Soirées Débats d'idées :
    1. « Retour sur Habitat III », le 29 novembre 2016 à Montréal ;
    2. « La ville est-elle à partager ? », le 11 octobre 2016 à Montréal ;
    3. « Eau et développement urbain » (dans le cadre du congrès conjoint Ordre des urbanistes du Québec/Institut canadien des urbanistes le 6 juillet 2016 à Québec 6@8 de l'été, le 21 juillet 2016 à Montréal
- Lancement de la deuxième édition d'une compilation annuelle de projets d'urbanisme novateurs ;
- Présence sur le site Web de la Relève en urbanisme et sur les médias sociaux ;
- Banque de photos du Pixel urbain sur Instagram, qui sera intégrée au site Web de la Relève en urbanisme durant la prochaine année financière.

COMITÉ PRÉSTAGIAIRE

Le comité s'est rencontré à deux reprises.

PRÉSIDENT
François St-Germain (jusqu'au 30 juin 2016)

MEMBRES
Michel Dufresne
Amal Melki
Simon Mérineau
Karine Tremblay
Mishnel Vincent

Ayant à cœur l'intégration des futurs urbanistes au milieu professionnel, l'Ordre des urbanistes du Québec a créé en 2010 le Programme préstagiaire. Celui-ci a pour objectif de favoriser l'accès à la profession aux étudiants, aux diplômés et aux travailleurs en urbanisme en les préparant à devenir urbanistes stagiaires, en développant leur employabilité, en leur offrant des possibilités d'emploi et des activités de développement professionnel, en accélérant leur admissibilité à devenir urbanistes stagiaires et leur intégration progressive à la pratique professionnelle.

Le programme offre les services et privilèges suivants :

- Réception des offres d'emploi ;
- Réception des communiqués et de toutes informations transmises aux membres ;
- Invitation aux séances de formation continue tenues par l'OUQ au tarif de membre ;
- Invitation aux colloques, aux congrès et aux autres activités de réseautage professionnel au tarif de membre ;
- Invitation à participer à certains comités de l'OUQ ;
- Abonnement à la revue Urbanité, revue officielle de l'OUQ publiée trois fois par année.

LE COMITÉ PRÉSTAGIAIRE ET SES ACTIONS

L'OUQ a créé le comité préstagiaire au printemps 2013. Ce comité a pour mandat d'offrir aux membres du Programme préstagiaire un soutien dynamique dans le démarrage de leur carrière dans le milieu professionnel de l'urbanisme.

L'année 2016-2017 a donné lieu à des propositions intéressantes pour bonifier le Programme préstagiaire. Mais il a été décidé, lors de la séance du conseil d'administration du 30 septembre 2016, de mettre fin au comité de bénévoles. Le Programme préstagiaire est maintenant géré directement par la permanence de l'OUQ. Cette décision fait suite à un effort de rationalisation des activités de l'OUQ et d'arrimage des activités entre les différents comités.

La directrice générale, madame Karina Verdon, a effectué des représentations dans la majorité des universités ayant un programme reconnu. Pour sa part, madame Lysane Sénécal Mastropaolo, chargée des événements et relations médias, a assisté à l'exposition des projets de l'Université de Montréal le 4 mai 2016, alors que l'Ordre a financé l'initiative du tout premier Colloque interuniversitaire urbain, tenu du 15 au 17 mars 2017 à Montréal. Ce dernier est un organisme à but non lucratif créé par les associations étudiantes dans les domaines de l'urbanisme et des études urbaines des universités montréalaises (Université de Montréal, Institut national de la recherche scientifique, Université du Québec à Montréal, Université Concordia et Université McGill), afin de favoriser les discussions de l'urbain.

ÉTATS FINANCIERS

Ordre des urbanistes du Québec

États financiers
au 31 mars 2017

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 12

Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton
s.e.n.c.r.l.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des urbanistes du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des urbanistes du Québec au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.[1]

Montréal
Le 17 juillet 2017

[1] CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique nº A105474

Ordre des urbanistes du Québec
Résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017		2016
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	$	$	$
Produits			
Cotisations des membres	**551 500**	**551 854**	524 999
Cotisations des stagiaires	**87 500**	**95 471**	86 811
Opérations	**202 500**	**187 979**	228 548
Intérêts	**3 500**	**3 282**	4 774
Adhésions	**8 000**	**12 038**	9 170
	853 000	**850 624**	854 302
Charges			
Salaires et charges sociales	**395 181**	**368 672**	360 025
Transport et communications	**70 249**	**63 922**	71 135
Services professionnels	**117 800**	**128 172**	97 776
Fournitures, impression et location de salles	**123 075**	**126 037**	183 632
Charges locatives et frais y afférents (note 7)	**80 538**	**69 612**	60 862
Frais de représentation et promotion	**9 700**	**11 747**	5 573
Cotisations et contributions à des organismes	**35 000**	**17 180**	11 688
Frais financiers	**1 000**	**1 007**	1 055
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	**20 000**	**18 632**	18 494
	852 543	**804 981**	810 240
Excédent des produits par rapport aux charges	**457**	**45 643**	44 062

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec
Évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

				2017	2016
	Investi en immobilisations	Affecté aux projets spéciaux (note 8)	Non grevé d'affectations	Total	Total
	$	$	$	$	$
Solde au début	19 598	124 772	221 443	365 813	321 751
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(12 281)		57 924	45 643	44 062
Virement (note 8)		(29 663)	29 663		
Investissement en immobilisations	39 846		(39 846)		
Solde à la fin	47 163	95 109	269 184	411 456	365 813

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec
Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	**45 643**	44 062
Dépôt de garantie		(11 291)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	**18 632**	18 494
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation	**(6 351)**	
Loyer à payer	**2 716**	
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 3)	**143 887**	(46 072)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**204 527**	5 193
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme		(735 000)
Encaissements de dépôts à terme	**735 000**	750 000
Immobilisations corporelles, incluant des comptes fournisseurs de 4 639 $	**(10 183)**	(80 590)
Actif incorporel	**(29 663)**	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**695 154**	(65 590)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation et flux de trésorerie liés aux activités de financement		63 510
Augmentation nette de l'encaisse	**899 681**	3 113
Encaisse au début	**29 381**	26 268
Encaisse à la fin	**929 062**	29 381

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec
Situation financière
au 31 mars 2017

	2017	2016
	$	$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	**929 062**	29 381
Dépôts à terme, 0,5 %		735 000
Comptes clients	**6 252**	16 779
Frais payés d'avance	**5 543**	22 744
	940 857	803 904
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	**78 710**	83 656
Actif incorporel (note 5)	**25 612**	4 091
Dépôt de garantie, sans intérêt, encaissable en mars 2026	**11 291**	11 291
	1 056 470	902 942
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	**143 591**	106 403
Cotisations perçues par anticipation	**441 548**	367 216
	585 139	473 619
Long terme		
Avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 7)	**57 159**	63 510
Loyer à payer	**2 716**	
	645 014	537 129
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	**47 163**	19 598
Affecté aux projets spéciaux	**95 109**	124 772
Non grevé d'affectations	**269 184**	221 443
	411 456	365 813
	1 056 470	902 942

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Ordre des urbanistes du Québec
Notes complémentaires
au 31 mars 2017

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORDRE

L'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après l'« Ordre »), constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (L.R.Q., C-26), fournit au public des services professionnels comportant l'application des principes et des méthodes d'aménagement et d'utilisation du territoire urbain ou à urbaniser. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Cotisations annuelles

Les cotisations annuelles sont reportées et constatées selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues par anticipation au passif de l'état de la situation financière.

Ordre des urbanistes du Québec
Notes complémentaires
au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations et adhésions

Les produits provenant des adhésions ainsi que ceux provenant de la vente de publicité, des commandites, des événements et de la formation, soit les produits des opérations, sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le montant est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Ordre constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Ordre aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Étant donné que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles et actif incorporel amortissable

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	Périodes
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	Durée initiale du bail de 10 ans
Site Internet	3 ans

Ordre des urbanistes du Québec
Notes complémentaires
au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2017	2016
	$	$
Comptes clients	**10 527**	(13 799)
Frais payés d'avance	**17 201**	(21 743)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	**41 827**	13 786
Cotisations et formations perçues par anticipation	**74 332**	(24 316)
	143 887	(46 072)

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2017	2016
	Coût	**Amortis-sement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Équipement informatique	**79 949**	**79 135**	**814**	1 356
Mobilier et équipement	**114 646**	**102 246**	**12 400**	9 526
Améliorations locatives	**73 017**	**7 521**	**65 496**	72 774
	267 612	**188 902**	**78 710**	83 656

L'amortissement est de 10 491 $ en 2017 (13 885 $ en 2016).

5 - ACTIF INCORPOREL

	2017	2016
	$	$
Site Internet	**25 612**	4 091

L'amortissement est de 8 141 $ en 2017 (4 609 $ en 2016).

Ordre des urbanistes du Québec
Notes complémentaires
au 31 mars 2017

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2017	2016
	$	$
Comptes fournisseurs et charges à payer	**55 863**	13 656
Comptes fournisseurs – immobilisations		4 639
Salaires et charges à payer	**35 736**	42 351
Taxes à la consommation à payer	**51 992**	45 757
	143 591	106 403

Les sommes à remettre à l'État totalisent 64 199 $ au 31 mars 2017 (60 053 $ au 31 mars 2016).

7 - AVANTAGE INCITATIF RELATIF À UN CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

L'Ordre a signé un contrat de location de locaux pour lequel il a reçu un montant de 63 510 $ au 31 mars 2017, à titre d'avantage incitatif pour des améliorations locatives. Au 31 mars 2017, un montant de 6 351 $ a été porté en réduction du solde à titre d'amortissement. Le solde non amorti est donc de 57 159 $ au 31 mars 2017. Cet avantage incitatif sera imputé aux résultats à titre de réduction des charges locatives sur la durée du contrat de location-exploitation, soit dix ans.

8 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX

				2017
	Solde au début	**Fonds utilisés en 2017**	**Virement**	**Solde à la fin**
	$	**$**	**$**	**$**
Projets en cours				
Communication	**10 000**			**10 000**
MADU	**25 132**		**(25 132)**	
Informatique	**44 640**	**29 663**		**14 977**
Contrôle de la pratique	**20 000**			**20 000**
Projets spéciaux	**25 000**		**25 132**	**50 132**
	124 772	**29 663**	**-**	**95 109**

				2016
	Solde au début	Fonds utilisés en 2016	Virement	Solde à la fin
	$	$	$	$
Projets en cours				
Communication	10 000			10 000
MADU	30 000	4 868		25 132
Informatique	44 640			44 640
Contrôle de la pratique	20 000			20 000
Projets spéciaux	25 000			25 000
	129 640	4 868	-	124 772

Ordre des urbanistes du Québec
Notes complémentaires
au 31 mars 2017

9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement de l'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'Ordre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'Ordre, totalisant 935 314 $ (781 160 $ au 31 mars 2016), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

10 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en mars 2026, à verser une somme de 594 752 $ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 66 242 $ en 2018 et 2019, à 68 338 $ en 2020 et à 63 574 $ en 2021. Le contrat de location pour des locaux comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

Le contrat de location pour des locaux comporte un droit de résiliation à partir du 31 mars 2021. Dans le cas où ce droit serait exercé, une compensation à payer, équivalant à quatre mois de loyer plus la valeur comptable nette des améliorations locatives prises en charge par le bailleur et amortie au taux annuel de 8 %, serait redevable au bailleur. Le coût estimé de ces améliorations locatives est de 58 429 $ au 31 mars 2017.

Ordre des urbanistes du Québec
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	Administration	Admission	Gouvernance	Congrès	Formation continue	Publications	Comités	Contrôle de la pratique	Autres	Budget	2017 Réel	2016 Réel
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Produits												
Cotisations des membres	551 854									551 500	551 854	524 999
Cotisations des stagiaires		95 471								87 500	95 471	86 811
Opérations	49 440	19 128		7 990	74 587	32 774	4 060			202 500	187 979	228 548
Intérêts	3 282									3 500	3 282	4 774
Adhésions	12 038									8 000	12 038	9 170
	616 614	114 599	–	7 990	74 587	32 774	4 060	–	–	853 000	850 624	854 302
Charges												
Salaires et charges sociales	368 417							255		395 181	368 672	360 025
Charges locatives et frais y afférents	69 612									80 538	69 612	60 862
Fournitures, impression et location de salles	33 268	16 696	5 004	3 527	20 710	34 834	9 788	2 210		123 075	126 037	183 632
Transport et communications	21 397	4 626	15 698	2 260	1 488	11 154	3 476	3 823		70 249	63 922	71 135
Services professionnels	40 598	2 040	2 943	140	19 736	27 506	1 330	33 879		117 800	128 172	97 776
Frais de représentation et de promotion	10 118		509	300		790	30			9 700	11 747	5 573
Cotisations et contributions à des organismes	11 954	500		4 726						35 000	17 180	11 688
Frais financiers	1 007									1 000	1 007	1 055
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	18 632									20 000	18 632	18 494
	575 003	23 862	24 154	10 953	41 934	74 284	14 624	40 167	–	852 543	804 981	810 240
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	41 611	90 737	(24 154)	(2 963)	32 653	(41 510)	(10 564)	(40 167)	–	457	45 643	44 062

Ordre des
Urbanistes du
Québec